

Notice d'informations des Activités Moto Saison 2026 – 2027

Le Trial Club Fabregues, association sportive créée le 28 mars 1985 a pour activités :

La pratique sportive et éducative du Trial moto, aussi bien en loisir qu'en compétition, ainsi que la mise en œuvre de toutes actions, événements ou projets destinés à son développement. Le Club dispose, depuis 41 ans, d'un terrain communal de 20 ha dans la plaine du Massif de la Gardiole, sur la commune de Fabregues. Ce site exceptionnel et unique dans la région Languedocienne a été conçu et aménagé pour la pratique exclusive des activités Trial du Club. De nombreuses zones de franchissement artificielles et naturelles de différents niveaux, permettent la pratique de ce sport sur un site adapté, homologué et sécurisé, durant toute l'année.

Adhésion :

La cotisation annuelle est de **35 €** (20 € pour les résidents Fabrèguois)

Valable du **1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027**.

Elle offre l'accès illimité et toute l'année au Terrain du Club aux horaires communiqués et affichés.

L'Adhésion au Club vaut acceptation sans réserves du règlement intérieur de l'Association et plus particulièrement des conditions d'accès et d'utilisation du Terrain.

Licence pratiquant FFM :

Elle est obligatoire pour toutes les activités « moto », a minima la licence ETR (Entraînement Trial) : **125 €** qui dispense du CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste).

Un certificat médical est nécessaire pour toute demande de Licence.

Accès au Terrain :

L'entrée au terrain est exclusivement réservée aux membres adhérents du Club à jour de leurs droits d'accès (cotisation Club + Licence) ainsi qu'aux pilotes possesseurs d'un PASS'TERRAIN journalier (**10€**) ou annuel (**80€**).

En échange d'une caution de **10 €**, toute personne membre du Club (adhérent majeur), pourra s'il le souhaite disposer d'une clé des cadenas des barrières d'accès aux parkings (Bergerie et Terrain de Trial).

contacts :

info@trial-fabregues.com

Président :

Eric PENA

Port. 06 86 51 52 98

eric.pena@trial-fabregues.com

Secrétaire Générale :

Margaux PENA

Port. 06 01 13 71 15

margaux.pena@hotmail.com

Trésorier :

Thierry CIESLA

Port. 06 07 59 66 03

cesla.thierry@neuf.fr

N'hésitez pas à vous rapprocher de ces personnes pour toutes informations complémentaires



**TRIAL-CLUB
FABREGUES**
www.trial-fabregues.com



Ecole de Pilotage Moto Trial : Saison 2026-2027

Labélisée **Ecole Française de Motocyclisme FFM** (Label bronze – initiation et performance)

La licence **FFM Entraînement** (ETR) est obligatoire pour tous les pilotes inscrits aux séances de l'Ecole de Moto Trial.

Tarif annuel Ecole de Moto Trial :

1 séance hebdomadaire :	380 €/1^{er} pilote	2ème séance hebdomadaire :	300 €/1^{er} pilote
2ème pilote d'une même famille :	300 €/2^{ème} pilote		220 €/2^{ème} pilote

Possibilité de payer en 10 x **38 €** (septembre 2026 à juin 2027 inclus) par chèques ou virements.

Lieu de pratique (RDV) :

Parking de la Bergerie du Bosquet, 55 Le Bosquet, sur la commune de Fabregues.

Planning :

La séance hebdomadaire d'entraînement d'une durée de 1h00 ou 1h30 (en fonction du groupe de niveau) se déroule le mercredi ou le samedi après-midi pendant la période scolaire. Les pilotes sont répartis par groupes de niveau, les séances sont suspendues pendant les vacances scolaires.

Le Club s'engage, dans la mesure du possible, à récupérer les séances qui ne seraient pas dispensées (conditions météo, indisponibilité du terrain ou de l'éducateur, etc...) de façon à garantir aux pilotes un nombre minimum de 30 séances de pratique annuelle, pour ce faire le Club pourra opportunément anticiper et rajouter des séances au calendrier (par ex. les mercredis ou samedis des vacances scolaires).

Les séances d'entraînement de la saison sportive 2026-2027 reprendront le **mercredi 9 septembre 2026** à 14h00.

Fonctionnement :

Les cours de l'Ecole de Moto Trial se déroulent sous l'encadrement pédagogique de moniteurs diplômés possédant les prérogatives nécessaires à la conduite des séances d'initiation.

Location Moto et EPI :

Les pilotes peuvent louer une moto de Trial du Club au tarif unitaire de **15€/séance** ainsi que des Equipements de Protection Individuel (EPI), casque, gilet de protection dorsale, gants, protection de genoux, coudes et maléoles, s'ils n'en possèdent pas au tarif de **5€** la séance.

L'entretien et la maintenance des motos sont réalisés par le Club, cependant il est important de bien noter que **la casse d'éléments mécaniques autres que les pièces d'usure* resteront à la charge du pilote.**

Les pièces cassées (cale-pieds, guidon, poignée de gaz, leviers de commande, garde-boue avant et arrière, éléments de carénage, etc.) seront facturés par le Club, la main d'œuvre de réparation restera gratuite.

**On entend par pièces d'usure : le Moteur, l'Embrayage, les Suspensions, les Pneumatiques, les plaquettes de frein, les éléments de transmission (pignon, couronne et chaîne), les poignées caoutchouc, etc.*



Licence FFM pour pratiquants Moto Trial (tarifs 2027)



1/ Licence FFM Entraînement (pas d'obligation du CASM)

ETR Nationale Entraînement Trial (dès 6 ans) : **125 €** **Part assurance incluse 23€**
(Certificat médical obligatoire)

2/ Licences FFM Compétition (*CASM obligatoire à partir de 12 ans)

NTR National Compétition Trial (dès 15 ans) :	310 €*	Part assurance 69€
MAT2 Moto Ancienne Trial (dès 15 ans) :	190 €*	Part assurance 43€
NJ1 Nationale Jeunes (6 - 7 ans) :	205 €	Part assurance 42€
NJ2 Nationale Jeunes (8 - 9 ans) :	245 €	Part assurance 69€
NJ3 Nationale Jeunes (10 - 11 ans inclus) :	285 €	Part assurance 73€
NJ3C Nationale Jeunes (12 - 14 ans inclus) :	285 €*	Part assurance 73€

*Depuis le 1^{er} septembre 2005, le **C.A.S.M** (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) est obligatoire (60€) pour l'obtention d'une licence « Compétition » FFM ou UFOLEP. Pour toutes informations sur le sujet et calendrier des examens utiliser le lien suivant : <https://www.lmoc.fr/passer-son-casm/>

Le C.A.S.M s'obtient également par équivalence (25€) après le passage du Guidon d'Or lors des évaluations en fin de saison sportive de l'Ecole de Moto et 2 années de Licences FFM ou UFOLEP.

Les personnes ayant été détentrices par le passé, d'une licence compétition FFM ou UFOLEP (quelle que soit la discipline) sont dispensées de ce certificat à la condition qu'elles puissent justifier de cette licence (copie ou attestation).

Important : la Licence LAP Assistant Pilote (suiveur) est valable uniquement pour les activités d'assistance et de sécurisation du pilote lors de ses franchissements en zones, elle n'est en aucun cas valable pour la pratique de la moto sur les zones du Terrain de Trial.

Offre primo-licencié : Les pilotes n'ayant pas contracté de Licence « pratiquant » depuis plus de 2 ans pourront bénéficier de l'offre « primo-licencié » à partir du 1^{er} sept 2026 et pour une validité jusqu'au 31 décembre 2027, soit 16 mois. Les adhérents du Club possesseurs d'une licence LAP (suiveur) bénéficient du même avantage.

Obligation d'assurance des véhicules terrestres à moteur :

La souscription d'un contrat d'assurance est obligatoire pour les risques de Responsabilité Civile résultant de la circulation des véhicules terrestres à moteur, **en application des dispositions de l'article L 211-1 du code des assurances**. Les pilotes du Club doivent pouvoir justifier de cette assurance pour chacune de leur motos, à défaut, l'accès au terrain d'entraînement de Fabregues sera interdit aux véhicules non-conformes. Si votre véhicule ne possède pas de certificat d'immatriculation, vous pouvez l'assurer en RC en fournissant son N° de cadre aux **Assurances LESTIENNE** BP34 51873 REIMS cedex - assurances.lestienne@orange.fr - Tél. 03 26 87 71 38